

ARTICLES.	Ordre.	Tarif.
N		
Naphte.....	25	7½ p. g. i.
“ de bois (<i>voir</i> liqueurs c.).....		
Nattes de chanvre.....	19	25 p. c.
“ de toutes sortes, n.s.a.....	15	25 “
Navet, graines de.....	24	Exempt.
Navires et autres bâtiments construits en tous pays étrangers, soit à vapeur ou à voiles, sur demande de leur enregistrement en Canada, sur la juste valeur marchande de la coque, des gréments, machines et autres appareils comme il suit : sur la coque, les gréments et autres appareils, l'exception des machines, 10 p. c., sur les chaudières, machines à vapeur et autres machines.....	11	25 p. c.
Nickel.....	28	Exempt.
“ laminé ou en feuilles.....	27	Exempt.
Nitro glycerine.....	8	10c. p. lb. et 20 p. c.
Noir de fumée et noir d'ivoire.....	14	10 p. c.
Noir d'ivoire.....	14	10 “
Noix de coco.....	21	\$1 p. lb.
Noix de coco, si elles sont importées du pays de production par navire se rendant directement dans un port canadien..	21	50c. p. 100.
Noix de coco, desséchées, sucrées ou non.....	21	8c. p. lb.
Noix de galle.....	14	Exempt.
Noix de toutes espèces, n.s.a.....	21	3c. p. lb.
Noix vomique.....	14	Exempt.
Noyer dur (<i>voir</i> bois de service).		
Noyer noir (<i>voir</i> bois de service).		
O		
Ocres et argiles ocreuses.....	14	30 p. c.
Œufs.....	20	Exempt.
Onguents (<i>voir</i> médicaments).		
Opium à l'état naturel, le poids devant comprendre celui de l'article qui l'enveloppe.....	14	\$1 p. lb.
Opium préparé pour le fumer.....	14	\$5 p. lb.
Oranges et citrons, en boîtes d'une capacité n'excédant pas deux pieds et demi cubes.....	21	25c p. boîte.
En demi-boîte d'une capacité n'excédant pas un pied et un quart cube.....	21	13c. p. ½-boîte
En caisse ou autre colis, par pied cube de capacité.....	21	10 p. c.
En grenier, par mille d'oranges ou de citrons.....	21	\$1.60 p. 1000.
En barils, n'excédant pas la capacité d'un baril à farine de cent quatre-vingt-seize livres.....	21	55c. p. baril.
Orchidées.....	24	Exempt.
Oreillers et traversins.....	13	35 p. c.
Or et argent en barres, blocs ou lingots et frange d'or et d'argent.....	17	Exempt.
Or et argent en, feuilles d', et clinquant.....	17	30 p.c.
Orge.....	21	15c. p. boisseau.
Orgues de salon, savoir : Orgues à tuyaux à anche, n'ayant pas plus de deux jeux de tuyaux.....	2	\$10 chaque.
Ayant plus de deux et pas plus de quatre jeux de tuyaux.....	2	\$15 “
Ayant plus de quatre et pas plus de six jeux de tuyaux.....	2	\$20 “
Ayant plus de six jeux de tuyaux.....	2	\$30 “
Et en sus de ces droits sur leur juste valeur marchande.....	2	15 p. c.